



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DU CONSEIL AUX COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

Melun, le **16 AVR. 2012**

COMPTE-RENDU MODIFIÉ DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
DU 15 mars 2012

Le 15 mars 2012 à 9 heures 30, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) régulièrement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Pierre MONZANI, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

-en leur qualité de représentants des **5 communes les plus peuplées du département :**

M. COPÉ Jean-François	Maire de	MEAUX	Excusé
Mme DELESSARD Monique	Maire de	PONTAULT-COMBAULT	
M. MILLET Gérard	Maire de	MELUN	
M. MOUTON Jean-Louis	Conseiller municipal	SAVIGNY-LE-TEMPLE	

-en leur qualité de représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :

M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET
M. GENIES Jean-Claude	Maire de	GRESSY
M. de HAUT Paul-Noël	Maire de	SIGY
M. JAMET Claude	Maire de	BAGNEAUX-SUR-LOING
M. SALVAGGIO Tony	Maire de	PONTCARRÉ
Mme TRIOLET Catherine	Maire de	RECLOSES
M. TRONCHE Christian	Maire de	TANCROU

-en leur qualité de représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE SOUILLY	
M. CHANCLUD Gérard	Maire de	LA CHAPELLE-LA-REINE	
M. DEZERT Claude	Adjoint au Maire d'	AVON	
Mme DUPONT Corinne	Maire de	MITRY MORY	
M. GAUTIER Laurent	Maire de	TOURNAN-EN-BRIE	
Mme MAGNE Line	Adjointe au Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. ONETO Jean-François	Maire d'	OZOIR-LA-FERRIÈRE	Excusé
M. RIESTER Franck	Maire de	COULOMMIERS	Excusé

-en leur qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. AUBERT André	Président de la	CC de l'Orée de la Brie	
M. BERNARD Jean-Jacques	Vice-Président de la	CC des Deux Fleuves	
Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Présidente de la	CC de la Brie des Morin	
M. CHARTIER Michel	Président de la	CA de Marne et Gondoire	
M. COMMANAY Michel	Président de la	CC de la Brie des Moulins	
M. DENORMANDIE Roger	Président de la	CC du Montois	
M. FOURNIER Jean-Jacques	Président du	SAN de Sénart	
Mme GABET Colette	Présidente de la	CC du Pays de Bière	
M. GASNOS Bernard	Président de la	CA Melun Val de Seine	Excusé
M. GEOFFROY Guy	Délégué du	SAN de Sénart	Excusé
M. JACOTIN Bernard	Président de la	CC Avenir et Développement du secteur des Trois Rivières	
M. JEGO Yves	Président de la	CC des Deux-Fleuves	Excusé
Mme LACROUTE Valérie	Vice-Présidente de la	CC du Pays de Nemours	
Mme LEMOINE Patricia	Présidente de la	CC du Pays Créçois	
M. LEPY Laurent	Président de la	CC Les Sources de l'Yerres	
M. MARION Jean-Jacques	Président de la	CA de Marne et Chantereine	
Mme PAPIN Monique	Vice-Présidente de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. RICART Michel	Président du	SAN de Marne-la-Vallée / Val Maubuée	Excusé
M. RIGAUT Bernard	Président de la	CC du Pays de la Goële et du Multien	
M. ROGER François	Vice-Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC de Moret Seine-et-Loing	Excusé
M. VALLETOUX Frédéric	Président de la	CC du Pays de Fontainebleau	Excusé

-en leur qualité de représentants **des syndicats mixtes et des syndicats de communes** :

M. HOUEL Michel	Président du	SM d'études et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du bassin du Grand Morin	
M. PAVILLON Patrick	Délégué du	SI d'assainissement de Claye-Souilly, Villeparisis et Mitry-Mory	Excusé
M. YVROUD Pierre	Président du	SI des Énergies de Seine-et-Marne	

-en leur qualité de représentants **du conseil général de Seine-et-Marne** :

M. ÉBLÉ Vincent	Président du Conseil Général	
M. GUERIN Jean-Pierre	Conseiller Général	
M. CORNEILLE Bernard	Conseiller Général	
M. BACQUE Pierre	Conseiller Général	Excusé
Mme POTTIEZ-HUSSON Valérie	Conseillère Générale	

-en leur qualité de représentants **du conseil régional dans la circonscription départementale** :

M. RIHAN-CYPEL Eduardo	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
M. GUILLEMET Thibaud	Conseiller régional d'Ile de France	
M. JEUNEMAÎTRE Éric	Conseiller régional d'Ile de France	

Pouvoirs :

M. Jean-François COPÉ, excusé, a donné pouvoir à M. Gérard MILLET
M. Jean-François ONETO, excusé, a donné pouvoir à M. Christian MARCHANDEAU
M. Franck RIESTER, excusé, a donné pouvoir à M. Yves ALBARELLO
M. Bernard GASNOS, excusé, a donné pouvoir à Mme Anne CHAIN-LARCHÉ
M. Guy GEOFFROY, excusé, a donné pouvoir à Mme Valérie LACROUTE
M. Yves JEGO, excusé, a donné pouvoir à Mme Patricia LEMOINE
M. Michel RICART, excusé, a donné pouvoir à M. Michel CHARTIER
M. François ROGER, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Jacques FOURNIER
M. Patrick SEPTIERS, excusé, a donné pouvoir à M. Michel COMMANAY
M. Frédéric VALLETOUX, excusé, a donné pouvoir à M. Bernard RIGAULT
M. Pierre BACQUE, excusé, a donné pouvoir à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Eduardo RIHAN-CYPEL, excusé, a donné pouvoir à M. Thibaud GUILLEMET

Assistaient également à la réunion :

M. GOUTEYRON, Secrétaire Général de la Préfecture
M. RONSSIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Fontainebleau
M. HUMBERT, Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux
M. MAC KAIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy

Mme GOARRIN, Chef du bureau du conseil aux Collectivités Locales et du contrôle de légalité
Mmes BUTET, CHARRIE, PETIT, MICHAUD, DOUMA, ZOTOFF, PEREIRA, GAVOILLE, M. GUÉRINEAU de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Mme LECOQ-BERCARU, Directrice Adjointe Départementale des Territoires
M. DAHAN, Directeur Départemental des Finances Publiques

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Préfet ouvre la séance.

Il rappelle que lors de la dernière réunion de cette assemblée le 16 décembre, le schéma a été adopté dans sa globalité, y compris dans certains secteurs complexes où la réflexion n'était pas encore définitivement aboutie. Ainsi, les périmètres d'évolution de la carte intercommunale du département ont été arrêtés le 22 décembre 2011, dans les délais imposés par la loi.

M. le Préfet réaffirme que le processus d'analyse et de concertation qui a prévalu tout au long de l'année 2011 est amené à se poursuivre, notamment s'agissant des scénarios sur lesquels il n'a pas été possible de trancher définitivement.

M. le Préfet s'était engagé à réunir de nouveau la CDCI avant la fin du 1^{er} trimestre 2012 si des projets différents de ceux arrêtés dans le schéma, plus pertinents et favorables à un développement harmonieux des territoires devaient au final être proposés. C'est dans ce cadre qu'il propose ce jour la fusion de trois communautés de communes : Plaine de France, Pays de la Goële et du Multien et Portes de la Brie.

Il ajoute que dans les jours précédant la réunion, plusieurs courriers lui demandant d'examiner un autre projet et d'entendre les communes concernées lui ont été transmis. Le Préfet accepte de placer ces propositions et ces débats en point suivant de l'ordre du jour.

Il propose ensuite à la CDCI d'examiner le projet de création du syndicat mixte de transport d'eau potable du Provinois et donne la parole à M. Gouteyron, Secrétaire Général.

1. Consultation sur le projet de création du syndicat mixte de transport d'eau potable du Provinois

M. le Secrétaire général : rappelle que cette consultation de la CDCI est prévue par l'article L.5211-45 du CGCT, sur tout projet de création d'un syndicat mixte. Il ajoute que ce syndicat réunira, sur un large territoire s'étendant du bassin Provinois au-delà de La Ferté Gaucher :

- la CC du Provinois,
- 2 syndicats intercommunaux, représentant tout ou partie de leurs communes : le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Plateau Est du Montois et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du nord-est Seine-et-Marne,
- 14 communes, dont une située dans le département voisin de la Marne, ce qui rend ce syndicat interdépartemental.

La volonté commune à l'ensemble de ces collectivités est de sécuriser leur alimentation en eau potable. Après étude pilotée par la DDAF en 2007, il est apparu que la création d'un syndicat, chargé d'assurer la construction et l'exploitation des ouvrages de

transport d'eau potable nécessaires à la réalimentation de 55 communes, était la meilleure réponse à ce projet.

Ce syndicat mixte de transport d'eau du Provinois va ainsi permettre à 41 communes, qui rencontrent des problèmes d'alimentation en eau potable, dont 2 pour une partie seulement de leur territoire, (24 communes membres de la communauté de communes du Provinois, 5 communes membres du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Plateau Est du Montois et 12 communes isolées) de distribuer une eau conforme et sans restriction d'usage.

Ce projet correspond à l'engagement des élus, encouragé par les services de l'Etat, de sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable dans un département où la ressource en eau est précieuse.

M. le Préfet : demande si un membre de la CDCI souhaite prendre la parole. Aucun membre ne s'étant manifesté et le quorum étant atteint, il **propose à la CDCI de se prononcer sur ce projet de création par un avis simple (majorité absolue des suffrages exprimés).**

Le projet est adopté à l'unanimité.

2. Consultation sur le projet de fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie.

M. le Secrétaire général présente le projet : le schéma arrêté le 22 décembre dernier fixe d'une part la création de la CC des Portes de la Brie (composée de 14 communes dont le Pin), d'autre part la fusion des CC du Pays de la Goële et du Multien et de la Plaine de France (formant un ensemble de 20 communes pour un peu plus de 40.000 habitants).

Cette évolution déjà très positive n'est pas suffisante. Il est aujourd'hui impossible de gérer un territoire aussi complexe que le nord-ouest du département, à la fois rural et soumis à la proximité de l'aéroport de Roissy, et de répondre aux problématiques spécifiques du développement économique et de l'aménagement du territoire liés au Grand Roissy et au Grand Paris avec une organisation territoriale morcelée entre plusieurs communautés de communes.

Dans ce contexte, la création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes aux caractéristiques identiques, le pays de la Goële et du Multien, la Plaine de France et les Portes de la Brie, permettrait la constitution d'un interlocuteur de référence disposant du poids nécessaire pour être un acteur important du développement du Grand Roissy et bénéficier pleinement des retombées économiques liées à la croissance de la plate forme aéroportuaire.

En outre, ce nouveau groupement, qui réunirait 34 communes totalisant 65.221 habitants, serait doté d'une taille critique suffisante pour mettre en œuvre un projet de territoire articulé autour de la valorisation du potentiel économique de ce secteur et de la préservation de son identité rurale.

Et c'est bien là le point fort de ce projet : un développement harmonieux et cohérent du territoire dans l'ensemble de ses composantes, urbaines mais aussi rurales, un

regroupement de collectivités aux caractéristiques comparables, autour de centralités urbaines équilibrées, constituées par les deux pôles de Dammartin en Goële et de Claye Souilly.

En comparaison, le projet qui a également été présenté au Préfet pour le secteur nord-ouest du département paraît très déséquilibré. La création d'une communauté d'agglomération associant d'une part les communes de Mitry et Compans, Villeparisis et le Pin, ces dernières représentant à elles seules 25.000 habitants, d'autre part les communautés de communes de la Plaine de France et du pays de la Goële et du Multien, voire l'extension de cet ensemble aux communes des trois cantons (de Dammartin-en-Goële, de Mitry-Mory et de Claye-Souilly) marque une orientation très forte en faveur du développement industriel et urbain, au détriment de la « ruralité ». Elle serait morcelée entre plusieurs pôles aux problématiques très divergentes, notamment avec Mitry et Compans qui partagent plutôt les préoccupations des communes voisines de Seine-Saint-Denis en termes d'emploi et de déplacements.

Tous ces facteurs conduisent la Préfet à privilégier le choix de la fusion des 3 CC.

Les principaux axes d'intervention de ce projet de territoire visent à ériger le nord ouest de la Seine-et-Marne en pôle de référence au cœur du développement de Roissy CDG, notamment à travers une amélioration des infrastructures de transport et de déplacement, préserver la richesse de son cadre de vie par la valorisation de son patrimoine naturel et paysager et enfin organiser le territoire autour de centralités urbaines constituées par les deux pôles urbains de Dammartin en Goële et de Claye Souilly.

L'intérêt et la pertinence de ce projet de territoire ont été confirmés à l'issue d'une étude approfondie communiquée en février, et les $\frac{3}{4}$ des communes concernées ont demandé sa constitution, par la fusion des 3 CC (26 maires, par lettre du 13 février 2012).

Le regroupement se ferait sous forme d'une communauté de communes, plus adaptée au caractère rural du territoire que la communauté d'agglomération.

M. le Préfet propose de valider ce projet de fusion des trois communautés de communes du pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie, par un avis simple. (Ce projet, différent de celui figurant dans le schéma, peut être modifié par la CDCI par décision prise à la majorité des 2/3 de ses membres).

Mme Dupont, Maire de Mitry-Mory : Le projet proposé ce jour exclut les communes de Mitry-Mory et Compans. Madame le Maire demande le rattachement de ces deux communes aux communautés de communes fusionnées dans l'intérêt de la population. Mitry-Mory constitue le bassin de vie essentiel de ce territoire, accueille des services publics (pôle emploi, mission locale...), deux gares ainsi que la plus importante zone industrielle. Le Lycée fait partie de la même circonscription administrative en matière d'éducation. En l'absence de Mitry-Mory sur ce territoire, une telle intercommunalité ne pourra pas bénéficier des retombées économiques évoquées, notamment celles liées à l'aéroport et à la croissance de la plate forme aéroportuaire. Enfin, Madame le Maire indique que la commune serait rattachée à une intercommunalité située en Seine-Saint-Denis alors qu'elle participerait à un contrat de développement territorial autour de la gare du Mesnil-Amelot située en Seine-et-Marne. Or, le contrat de développement territorial et l'intercommunalité ont les mêmes objets en matière de développement économique, de logement et d'aménagement. Aussi, le projet présenté n'est pas cohérent. Il serait judicieux de regrouper les trois cantons dans une même intercommunalité.

Mme Papin, Maire de Dammartin-en-Goële : Le projet présenté par le Préfet concerne la commune au premier chef mais elle n'a jamais été associée ou consultée alors qu'elle représente la seconde commune la plus importante du nord-ouest seine-et-marnais.

Vingt-six maires ont co-signé la demande de création de cette intercommunalité. Cela signifie que des réunions de travail, des échanges d'analyses, une validation finale ont dû avoir lieu. Ceci démontre une volonté d'exclure la commune de Dammartin-en-Goële. Le projet n'est pas celui du nord-ouest du territoire mais le projet des seuls élus UMP du nord-ouest.

Sur le fond, le rapport des vingt-six maires ne parle de Dammartin qu'à l'occasion du rappel de la notion de « ville trait d'union », c'est à dire une agglomération de plus de 20 000 habitants formée avec Longperrier, Othis, Rouvres et Saint-Mard. Le rapport fait état des zones d'activités en cours ou programmées en oubliant Dammartin.

Par ailleurs, l'agriculture est sacrifiée. En effet, les cartes du rapport montrent une ambition de développement qui fait disparaître 50% des terres agricoles, c'est à dire toute l'agriculture qui se trouve à l'ouest de la voie ferrée, ne laissant subsister pratiquement que celle des Portes de la Brie.

Ensuite, le contrat de développement territorial (CDT) est présenté comme le « document pragmatique et financier de mise en œuvre du projet ». Les deux sont tellement liés que la pertinence de cette intercommunalité peut se poser si le contrat ne voit pas le jour. En outre le contrat de développement territorial ne peut se faire sans Mitry-Mory.

Enfin, les services publics existants sont à Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële.

En conclusion, Mme le Maire demande à la CDCI de ne pas imposer aux communes qui n'ont pas été consultées, soit 41% de la population, un projet auquel elles n'ont pas été associées, donc qui n'est pas abouti.

M. Mouton, Conseiller municipal de Savigny-le-Temple : souhaite connaître les raisons de la présentation du projet par le Secrétaire-général et non par le Rapporteur-général de la CDCI.

M. le Préfet : cette présentation concise de l'ordre du jour a été préparée en accord avec M. le Rapporteur-général.

M. Genies, Rapporteur-général de la CDCI : répond qu'une réunion préparatoire à la séance du jour a eu lieu entre le rapporteur, M. Chanclud, assesseur et le Secrétaire-général ; qu'il n'a pas souhaité non plus intervenir parce que directement impliqué dans le projet qui est présenté par le Préfet.

M. Corneille, Conseiller-général : Le mot « complexité » est associé au nord-ouest du territoire depuis le début de la réunion. En effet, plusieurs projets ont été déposés pour un même territoire. Le contexte des prochaines élections présidentielles et législatives va durcir les prises de position. Ainsi, le climat actuel n'est pas propice à la prise de décisions. M. Corneille demande à M. le Préfet de retarder le débat qui ne peut s'effectuer dans la sérénité. Depuis un an, des propositions ont été faites aux sénateurs, députés et élus locaux d'organiser une intercommunalité qui permette d'une part à Mitry-Mory et Compans de rester dans un schéma départemental seine et marnais, d'autre part d'accueillir Villeparisis, Le Pin, qui ont exprimé cette volonté, et de les regrouper avec les communautés de communes de la Plaine de France et de la Goële et du Multien.

M. le Sénateur Hyeat a répondu à un courrier de M. Corneille en indiquant qu'il fallait en effet envisager une intercommunalité forte sur ce secteur comme dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. Par ailleurs, M. Graff, président d'ADP, a répondu dans les

mêmes termes. M. Corneille souligne le paradoxe entre le projet présenté ce jour et le projet de contrat de développement territorial. Le contrat regroupe 17 communes dont Mitry-Mory et Compans.

M. le Préfet : indique qu'il avance pas à pas sur un territoire complexe dans le cadre de la loi, sans considération des clivages politiques. Il consulte la CDCI, instance démocratique, pour éclairer ses décisions.

M. Salvaggio, assesseur de la CDCI : il ne faut pas se précipiter. Il convient en effet de finaliser le schéma ; toutefois, il constate qu'une partie du territoire est exclue et n'a pas été consultée. M. Salvaggio considère qu'il convient de connaître le devenir de Mitry-Mory et Dammartin avant de prendre une décision.

M. Fournier, Président du SAN de Sénart : le périmètre proposé n'a pas été dicté par des considérations de droite ou de gauche. Il faut aller vers plus d'intercommunalités. Dans ce cadre, le rattachement de Mitry-Mory et Compans est nécessaire.

M. le Préfet : Le vote demandé n'est pas un vote pour le rattachement de Mitry-Mory et Compans.

M. Eblé, Président du Conseil-général : rappelle les termes du discours du Premier Ministre, F. Fillon, en octobre 2011 et l'intervention de M. Richert, Ministre chargé des collectivités territoriales, au Sénat sur le possible report d'échéance en cas de difficultés sur un territoire et la poursuite du dialogue. M. Eblé précise qu'à ce jour un département sur trois ne dispose pas de schéma. Le Conseil général a plaidé pour une grande intercommunalité en Seine-et-Marne de nature à peser sur les enjeux liés au Grand Roissy dans la ligne du document d'orientation stratégique adopté en octobre 2010 et en cohérence avec le périmètre du futur contrat de développement territorial. Les enjeux d'aménagement sont considérables sur ce territoire ; aussi, convient-il de mettre en place un interlocuteur puissant en regard de ce qui se joue en Seine-Saint-Denis ou dans le Val d'Oise.

Plusieurs propositions émanent des élus. Rien n'oblige le Préfet à ne retenir qu'un seul projet, à le reprendre à son compte et à écarter les autres alternatives.

M. Eblé ajoute qu'il convient d'entendre les élus non membres de la CDCI qui souhaitent éclairer la commission avant la prise de décision.

M. le Préfet : répond qu'il a déjà proposé au cours de la réunion de recueillir les avis des élus proposant un projet différent de celui présenté ce jour. Il indique à la CDCI que six recours ont été déposés contre le schéma adopté en décembre 2011. Ces recours ne font pas obstacle à la poursuite du dialogue.

M. le préfet précise qu'il convient de respecter l'ordre du jour mais que les maires peuvent bien entendu s'exprimer librement.

M. Rigault, Président de la communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien : indique qu'il préside une intercommunalité ancienne (district en 1973). D'autres intercommunalités sont nées dans les années 1990. Un certain nombre de communes avaient choisi, jusqu'à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, de rester indépendantes ou d'entreprendre des études pour déterminer quelle voie choisir. Le cheminement vers une intercommunalité est toujours long. Passer d'une situation existante à la solution la plus adaptée est difficile.

Le contrat de développement territorial pourrait être « l'ossature » d'un projet partagé d'intercommunalité, en dissociant le périmètre de ces deux volets (développement territorial et intercommunalité). M. Corneille lui a fait parvenir un schéma présentant le projet de contrat de développement territorial (qui ne prend pas en compte le volet « agriculture » du territoire) ; celui-ci ressemble au projet d'intercommunalité. Il y a des possibilités à venir à partir d'un socle qui correspond à la fusion des trois communautés de communes ; il faut avancer et ne pas reporter la prise de décisions.

M. le Préfet : La réintégration des communes de Mitry-Mory et Compans en Seine-et-Marne, ce qu'il souhaite, n'est possible que par la voie d'un amendement aux 2/3 des membres de la CDCI. Si dans le schéma arrêté le 22 décembre 2011, ces 2 communes sont rattachées à un EPCI du département de Seine-Saint-Denis, c'est parce que la CDCI, au cours de sa séance du 16 décembre 2011, a rejeté l'amendement proposé par le rapporteur général, qu'il a lui-même soutenu, de maintenir Mitry-Mory et Compans en Seine-et-Marne en créant une nouvelle communauté de communes.

M. Albarello, Maire de Claye-Souilly: s'adresse au Président du Conseil-général. Il indique que M. le Préfet, au cours de la séance de la CDCI du 16 décembre 2011, a proposé le rattachement de Mitry-Mory et Compans à la Seine-et-Marne. Une suspension de séance a été demandée par M Eblé. M. Albarello a demandé de son côté aux élus de voter pour cet amendement, qui a été rejeté. Il souhaite que les communes rejoignent le département de Seine-et-Marne.

Il ne doit pas y avoir confusion entre contrat de développement territorial et intercommunalité.

Enfin, il indique avoir transmis son projet d'intercommunalité au Président d'ADP et avoir reçu une réponse identique à celle reçue par M. Corneille.

Mme Papin, Maire de Dammartin-en-Goële : le projet présenté aujourd'hui n'est pas partagé car Dammartin-en-Goële n'y a pas été associée. Elle indique que le projet proposé en décembre 2011 visait à isoler les communes de Mitry-Mory et Compans.

Mme Dupont, Maire de Mitry-Mory : La commune travaille avec toutes les autres communes et ne partage qu'un syndicat intercommunal avec la ville de Tremblay-en-France, située en Seine-Saint-Denis. Une trentaine de lieux de services publics (maison des solidarités, missions locales...) situés à Mitry-Mory servent aux communes alentours. Enfin, Mme le maire rappelle que Mitry-Mory a délibéré pour intégrer la communauté de communes de la Plaine de France.

Mme Chain-Larché, Présidente de la communauté de communes de la Brie des Morin : la communauté de communes est née il y a un an, après une dizaine d'années de travail. Elle est rurale. Le consensus n'a été réalisé que lorsque la communauté de communes a donné la possibilité aux petites communes d'avoir la certitude que leurs voix seraient équivalentes à celles des communes plus importantes.

M. Gouteyron dans son introduction a évoqué le respect de cette ruralité. En outre, Mme Chain-Larché indique que le Préfet a respecté les décisions des communautés de communes de la Brie des Morin et du Cœur de la Brie, récemment construites, de ne pas fusionner immédiatement afin d'apprendre à travailler ensemble.

Aussi, il est temps de prendre une décision et d'adopter un schéma qui pourra évoluer à l'occasion d'autres réunions de la CDCI.

M. Corneille, Conseiller-général : la fusion de Mitry-Mory et Compans proposée au cours de la CDCI du 16 décembre 2011 n'était pas envisageable car elle visait à isoler les deux communes. Il propose de créer dès aujourd'hui une grande intercommunalité qui soit respectueuse de la ruralité mais qui tienne compte également de la dimension des communes qui bordent l'aéroport. Les quatre communes qui bordent l'aéroport doivent appartenir à la même intercommunalité.

Lorsqu'il est dit qu'il a été refusé, lors de la dernière séance, par le vote, l'intégration de Mitry-Mory et Compans « la ficelle est énorme, la ficelle est très grosse » puisqu'elle consistait à mettre ensemble deux communes et les exclure du scénario proposé par certains membres de la CDCI.

M. le Préfet : Il ne peut laisser passer l'idée de « grosse ficelle », le Préfet n'utilise pas de « grosse ficelle ». Le schéma n'a pas été élaboré avec des « arrières-pensées ». Il faut regarder les actes.

M. Houel, Président de l'Union des Maires : a toujours été opposé au rattachement de Mitry-Mory et Compans au département de Seine-Saint-Denis. Il convient d'accepter la proposition de M. le Préfet et d'organiser la réunion d'autres CDCI ensuite. Une intercommunalité à deux communes pourrait éventuellement être envisagée.

M. Guillemet, Conseiller-régional : il existe un paradoxe car il semble exister à la fois un consensus et un désaccord entre les membres de la CDCI. Il souhaite que des décisions prises par la CDCI puissent être revues à l'occasion d'une nouvelle séance, dans un souci de meilleure concertation.

M. le Préfet : rappelle les règles de majorité. Toute modification du schéma suppose l'adoption d'un amendement aux 2/3 des membres de la CDCI. La CDCI pourra à nouveau se réunir, y compris pendant la période électorale, afin d'examiner les projets proposés.

M. le Préfet propose à la CDCI d'entendre les maires qui ne sont pas membres de la commission. Il n'y a pas d'opposition de la CDCI.

M. Marion, Maire de Compans : en mars 2011 a exprimé sa volonté d'adhérer à la communauté de communes de la Plaine de France.

Compans est composée de 708 habitants, 7500 salariés, plus de 150 entreprises. C'est un village rural tourné pour une partie de son territoire vers l'agriculture et situé sur la zone aéroportuaire de Roissy. Village ceinturé par la plus grosse zone industrielle seine-et-marnaise (3 usines classées seveso seuil haut), Compans ne peut être dissocié de Mitry-Mory pour la gestion de cette zone.

En outre, Compans est tourné vers Mitry-Mory pour l'ensemble des services publics (collège, transports...). Les habitants de Compans n'ont que très peu de contacts avec les communes de Sevran et Villepinte (communes membres de la CA Terres de France avec Tremblay-en-France).

Un référendum populaire a été organisé sur la commune : 97% des habitants ont demandé à rester en Seine-et-Marne et à adhérer à la communauté de communes de la Plaine de France. Compans participe à la vie locale. La Ville a demandé à participer au contrat de développement territorial et au syndicat des élus du Grand-Roissy.

M. le Maire demande au Préfet de ne pas prendre de décision sans intégrer Compans.

Un recours a été déposé contre l'arrêté adoptant le schéma de coopération intercommunale auprès du tribunal administratif.

Enfin, M. Marion s'interroge sur les moyens financiers à mettre en œuvre après l'élaboration de cette grande intercommunalité.

M. le Préfet : l'absence de prise de décision est préjudiciable à l'intérêt général.

M. Pasco-Labarre, Maire de Le Pin : rappelle les termes du courrier qu'il a adressé au Préfet le 7 mars 2012 : «Par délibération du 3 février 2012, le conseil municipal a acté la volonté de la commune de Le Pin d'intégrer le projet d'intercommunalité autour de l'aéroport de Roissy regroupant ainsi les communes de Le Pin, Villeparisis, Mitry-Mory, Compans et les communautés de communes de la Plaine de France et des Monts de la Goële. En outre, dès les 3 juin 2010, le conseil municipal a indiqué clairement son attachement à ce que « toutes les communes issues de l'ancien canton de Claye-Souilly puissent rejoindre la même intercommunalité afin de former en termes de cohérence territoriale le périmètre seine-et-marnais pertinent situé aux portes de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

En conséquence, un projet de fusion des communautés de communes du Pays de la Goële et du Multien, de la Plaine de France et des Portes de la Brie, élargi à l'ensemble des communes comprenant les cantons de Claye-Souilly, Mitry-Mory et Dammartin-en-Goële correspondrait aux attentes de la commune de Le Pin. »

M. Pasco-Labarre ajoute que Mitry-Mory et Compans ne devraient pas rejoindre le département de la Seine-Saint-Denis. Il n'y a pas eu suffisamment de concertation avec les élus. La commune de Le Pin n'a pas entrepris d'études mais a toujours été attentive à la volonté de ses habitants.

M. Eblé, Président du Conseil général demande une suspension de séance.

M. le Préfet : accepte et s'engage à réunir d'autres CDCI pour examiner les questions qui auront été posées au cours de la séance.

La séance reprend.

M. Eblé, Président du Conseil général : demande le report du vote sur le projet de fusion des trois communautés de communes, afin de poursuivre les concertations qui s'imposent et d'envisager une hypothèse satisfaisante pour Mitry-Mory et Compans.

M. le Préfet : maintient sa décision de procéder au vote.

Des membres de la CDCI quittent la salle. M. Eblé demande que le quorum soit vérifié.

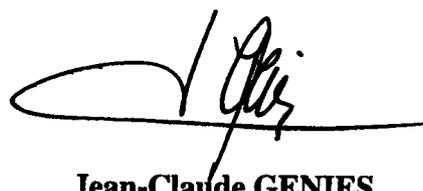
Vingt-quatre membres sont encore présents. Le quorum n'étant pas atteint, le vote ne peut avoir lieu. La séance est levée.

Le préfet



Pierre MONZANI

Le Rapporteur Général



Jean-Claude GENIES